



LANILDUT

Finistère

PLAN LOCAL D'URBANISME

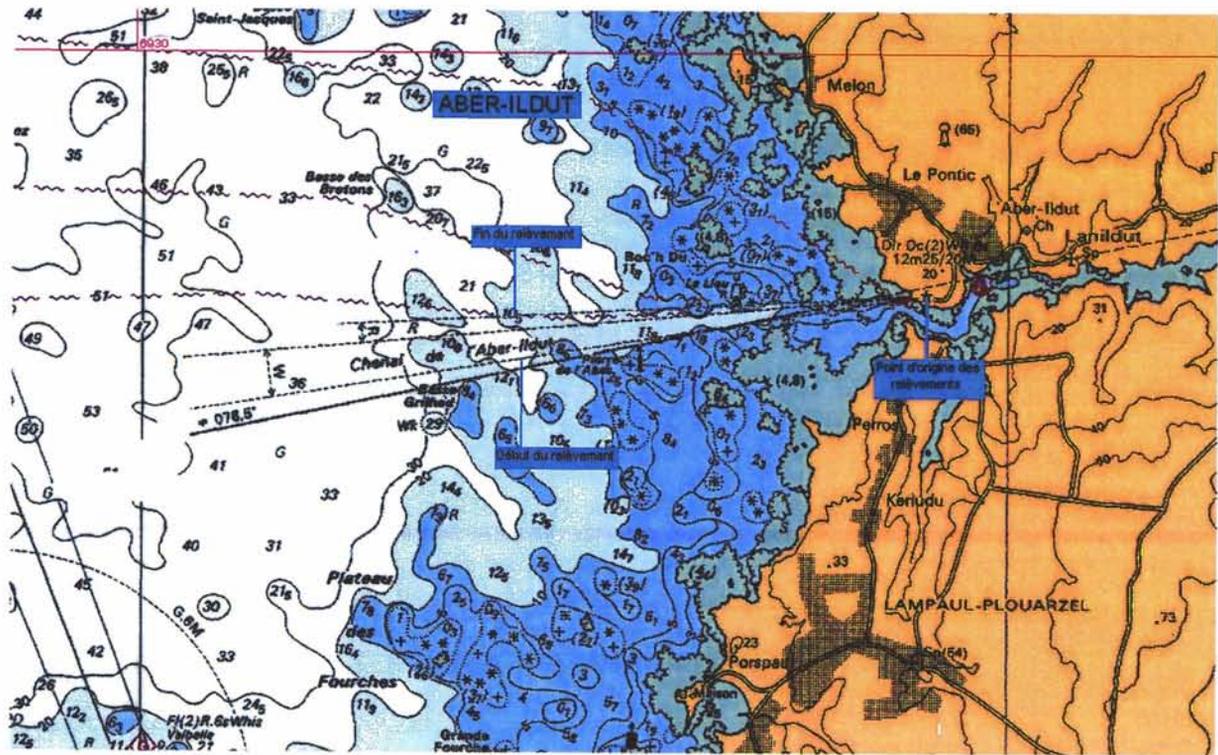
RÉVISION

Autres annexes :
Relèvements du feu à secteur du port de l'Aber Ildut

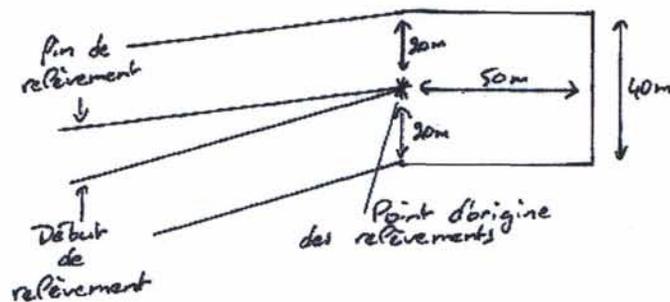
Arrêté le : 10 janvier 2011
Approuvé le : 03 novembre 2011
Rendu exécutoire le : 28 janvier 2012

Relèvement du feu à secteur du port de l'Aber Ildut

"En navigation maritime, un feu à secteur ou feu de guidage est un balisage lumineux, généralement porté par un phare ou une balise, dont le faisceau lumineux change de couleur selon l'endroit d'où il est observé. Il est généralement utilisé pour permettre aux navires de naviguer de nuit dans une zone comportant des dangers : côte non éclairée proche d'un chenal d'entrée de port, zone de haut-fond, îlot, balise non lumineuse, zone de mouillage, bordure de chenal, etc."



FEU DE L'ABER-ILDUT



Les relèvements du feu à secteur du port de l'Aber Ildut sont compris entre 81° et 87° . Les servitudes s'étendent de 5° de chaque côté de ces relèvements.